

Entretien et nettoyage des piscines publiques

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : Formation en présentiel

Public : Agents en charge de l'entretien des piscines

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – PLERIN ou sur site partenaire

Date : 14 mai 2024

Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 1 journée
(7 heures)

Tarif : 176 € par participant
Déjeuner(s) compris

Objectif

- ♦ Maîtriser le cadre juridique et les enjeux liés à l'entretien et au nettoyage des piscines publiques,
- ♦ Identifier les risques et les zones à risques,
- ♦ Connaître les méthodes d'entretien et de nettoyage adaptées,
- ♦ Intervenir en sécurité.

Prérequis

- ♦ Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Moyens et méthodes pédagogiques

- ♦ Séquence en salle de formation équipée
- ♦ Echanges de pratiques
- ♦ Exposés théoriques et méthodologiques
- ♦ Démonstrations
- ♦ Etudes de cas
- ♦ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

Effectif maximum

- ♦ 12 participants

Profil de l'intervenant

- ♦ Formateur-Consultant

Modalités d'évaluation des acquis

- ♦ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ♦ Auto-évaluation à l'issue

Suivi et évaluation de la formation

- ♦ Feuilles d'émargement
- ♦ Questionnaire de satisfaction
- ♦ Tour de table

Validation de la formation

- ♦ Attestation de présence
- ♦ Attestation de fin de formation

PROGRAMME

Le cadre juridique

- La réglementation, les normes, les recommandations,
- Les acteurs de l'hygiène et de la santé,
- Les contrôles.

Les risques sanitaires

- Les risques chimiques et microbiologiques,
- Les zones à risques : circuit du baigneur.

Le traitement de l'eau

- Les systèmes de filtration,
- Les étapes du traitement de l'eau.

L'entretien des équipements

- La planification des opérations de nettoyage et de désinfection,
- La lutte contre le calcaire, les dépôts organiques, les micro-organismes,
- La surveillance et les auto-contrôles.

La santé et la sécurité

- Les Equipements de Protection Individuelle,
- L'utilisation et le stockage des produits,
- Le suivi médical renforcé.

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.

N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22

Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr

Service Formation

02 96 58 59 70 / formation@cdg22.fr